



COMPTE RENDU DU 2ème CONSEIL D'ECOLE DU 22 MARS 2010

Présents : Enseignants : Mme Denis-Vitric, Mme Roubaty, Mme Fillioux, Mr Ginabat, Mr Parraguette, Mme Gauchiran, Mme Boudet, Mme Avril
Représentants FCPE des parents d'élèves : Mme Williams, Mme Vezia, Mme Guéritte, Mr Noury
Représentants de la mairie : Mme Lombard
Policier municipal: Mr Salazar
DDEN: Mme Delemasure

A/ Plan particulier de mise en sécurité (PPMS):

Le PPMS a été remis à jour avec l'arrivée des nouveaux collègues. Il est en attente de partir pour validation à la préfecture. Mr Hattray a bien fait passer les plans du bâtiment mais il doit encore montrer où couper les fluides.

B/ BILAN TOMBOLA :

Le tirage de la tombola a eu lieu le jour du carnaval et tous les lots ont été attribués. Le voyage des classes de CE1, CE2, CM1 et CLIS sera en parti financé par les 1022,20 € rapportés par cette tombola.

C/ BILAN CARNAVAL:

Le défilé et le bal gascon se sont bien passés. **Merci aux parents** d'avoir joué le jeu et d'avoir respecté le thème des déguisements.

D/ BILAN ciné 32, Jeunesses Musicales de France (JMF):

Chaque classe participe à "un film pour tous". Deux films sur trois ont déjà été vus, un retour pédagogique est assuré par une animatrice après chaque film. **Les JMF se déroulent à l'Isle-Jourdain, les classes y vont à pied. Les cycles 2 y ont participé le 18 mars, les cycles 3 y participeront le 20 mai.**

E/ FETE ECOLE (RAPPEL) :

La fête de l'école aura lieu le 18 juin (vendredi après-midi) à la salle polyvalente. Le spectacle des enfants sera réalisé en partenariat avec **Jazz Lib**. Les répétitions sont en cours, **l'enregistrement du CD est prévu les 8 et 9 avril.**

Les décors du spectacle seront peints sur **de grands draps blancs**.. et pour l'instant ils font défaut : **si vous en avez, merci de les apporter rapidement** à l'école.

F/ VOYAGES SCOLAIRES:

Un voyage à Arreau avec **OXYGERS** est prévu du **10 au 12 mai**, pour les classes de Karine Gauchiran (CLIS), Jean-Pierre Parraguette (CM1), Stéphanie Laissac (remplacée par Martine Héron, CE1) et Fabienne Denis-Vitric (CE2).

Le prix par enfant est de 168 €, une partie sera financée par les bénéfices de la foire de la Saint-Martin et de la tombola, ainsi que par la coopérative scolaire et la mairie.

Malgré cela, le prix pour les familles reste élevé (152 €), **il faudra donc organiser une vente de gâteaux sur le marché le 10 avril ou le 1er mai.**

Des dossiers ont été proposés aux parents pour bénéficier **d'aides du conseil général (allocation vacances solidaires)**: Cette aide est versée directement sur le compte des familles, **le coût entier du voyage peut être remboursé** et il existe des tranches de financement selon les revenus.

Le dossier doit être demandé par les parents aux enseignants, n'hésitez pas à le faire rapidement.

Les trois classes qui ne partent pas feront une sortie qui reste à définir.

Comme chaque année, une rencontre sportive est à l'étude avec Jean-Luc Bétéille.

G/ PISCINE :

Un agrément supplémentaire vient d'être obtenu pour accompagner les enseignants au bord du bassin.

Mais il n'y aura pas piscine cette année car elle n'ouvrira que le 26 juin pour cause de travaux.

H/ TRAVAIL PEDAGOGIQUE DE L'EQUIPE :

Cette année l'équipe enseignante a réduit le nombre de ses animations extérieures et les a remplacés par un travail collectif au sein de l'école.

Ce travail porte sur deux points en particulier: l'élaboration et le suivi des PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) et sur la progression cohérente des cycles.

I/ QUESTIONS AUX ENSEIGNANTS :

Q1- Evaluation CM2 et CE1 :

La FCPE souhaite que les dates des évaluations nationales soient communiquées aux parents d'élèves de CM2 et CE1. Par ailleurs, la FCPE rappelle qu'elle est totalement opposée à ce système d'évaluation injuste, sans fondement et sans nécessité avérée.

Comment s'opère cette année la saisie des données ? Reste-t-elle anonyme ? La saisie des résultats se fera-t-elle sur base-élèves ?

Les évaluations des CM2 sont réalisées de façon anonyme pour les élèves, une grille de retour aux familles a été faite par l'enseignant. Cette année, il n'y a pas de retour via le logiciel du syndicat. L'an dernier, ce travail n'a été payé aux enseignants qu'après que l'inspectrice soit venue vérifier l'envoi des résultats sur l'ordinateur de la directrice.

La date des évaluations pour les CE1 n'est pas encore connue. Cette année, il y a un petit assouplissement dans les réponses tolérées et l'absence de l'enfant n'invalide plus ses données ni celles de la classe.

Par ailleurs, la classe de CM2 a également été choisie pour une évaluation statistique.

Q2- Remplacement :

Combien de journées d'enseignement non effectuées, non remplacées y a-t-il eu dans votre établissement ?

Le Conseil Local FCPE alimente le fichier « OUYAPACOURS » sur le site national avec les informations recueillies par les parents. Nous dénonçons ainsi les suppressions de postes en inadéquation totale avec les besoins réels des écoles. L'état exige des enseignants la continuité du service public sans en donner les moyens.

La FCPE souhaite que les parents d'élèves utilisent leur droit de saisine de l'Inspection Académique pour demander le remplacement d'un enseignant absent par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Sur René Cassin nous avons constaté de nombreux dysfonctionnements autant pour les remplacements de courtes de durées que de durée plus longue. La FCPE a déjà appelé l'inspection pour faire par de son mécontentement et de son inquiétude quand au suivi de la scolarité.

Mme Denis-Vitric estime à 20, les jours non remplacés, depuis le début de l'année. Mme Laissac (CE1) est arrêtée jusqu'à Pâques et remplacée par Martine Héron, elle ne devrait pas reprendre après les vacances. Les arrêts de courte durée posent problème car ils ne sont pas bien remplacés (exemple: Mme Broockman). L'IEN est actuellement en congés maladie et n'est pas remplacée, c'est son supérieur qui assume ses fonctions.

Q3- Comportement :

Beaucoup d'enfants et de parents se plaignent de brutalité dans la cours de récréation. Que comptez-vous faire pour canaliser les énergies ? De quels moyens disposez vous pour améliorer la surveillance et permettre d'assainir l'ambiance de la cours de récréation ? (Remise en place du tutorat, aménagement de zone de jeu dans la cours, répartition des surveillances, autres personnels que les enseignants, sensibilisation des parents).

Pour information certains parents se plaignent d'un certain nombre de vol de vêtement (notamment de blouson).

Il y a, au minimum, 3 enseignants pendant les récréations et il est interdit de sortir de la cour. Il semble que l'ambiance soit meilleure qu'il y a 2 ou 3 ans: La création de zones de jeu ou le parrainage des petits par les plus grands ne semble pas nécessaire cette année. Les parents ne doivent pas hésiter à informer rapidement les enseignants des problèmes de cet ordre et ils peuvent

compter sur la vigilance des enseignants et leur réaction immédiate.

Quant aux vols de vêtements, il semble que cette affaire soit réglée depuis le début de l'année. Il s'agit le plus souvent de pertes plutôt que de vols. Les chances de retrouver les vêtements augmentent si les parents les réclament rapidement. Le mieux étant encore de noter le nom de l'élève sur tous les vêtements qui s'enlèvent car les enfants ne les reconnaissent pas toujours (même quand l'enseignant le leur demande!).

Q4- Kermesse :

Afin de fédérer le plus grand nombre de parents quand à l'organisation d'une kermesse propre à Renée Cassin le vendredi 18 juin après le concert pouvons nous réaliser une enquête auprès des parents commune délégué de parents d'élèves/enseignants ? La FCPE apportant son soutien pour l'organisation et les stands étant tenus par des parents. La journée pouvant se finir par un repas partagé.

C'est d'accord pour le questionnaire commun, réalisé par les représentants des parents.

Le CLAE pourrait participer à la réalisation de décors pour les stands. Il y a quelques années, un apéritif était offert ce jour-là, par la mairie et cela pourrait peut être renouvelé cette année.

Q5- Points financiers :

Les actions menées pour la Foire St-Martin, la vente des sapins de Noël, le loto ont rapporté environ 2500 euros. D'autres actions devraient, d'ici la fin de l'année, arrondir cette somme. Lors d'une de nos prochaines réunions, nous définirons la façon dont la FCPE souhaite allouer des sommes aux écoles. Avez-vous des besoins identifiés, chiffrés, exprimés qui seraient des données à prendre en compte lors de nos débats ?

Comment les 150 euros donnés par la FCPE en 2008/2009 ont-ils été utilisés ?

Ils ont été mis sur le compte est ont servi pour l'achat de matériel pédagogique (classeur JOKATOP avec valise musée).

Q6- Kit rentrée :

La FCPE souhaiterait mettre en place un kit rentrée économique pour les fournitures scolaires. Nous étudions avec le commercial de PINCHON (déjà fournisseur de la mairie et des écoles) les possibilités pour les croiser avec les demandes par école : par école, par classe, identique pour tous sur la base des demandes communes. Il faut savoir que les listes varient de façon conséquente d'un enseignant à l'autre : de l'absence de sollicitation des familles, à des listes pour des achats standards avoisinant les 85 €?

Chaque enseignant a ses propres besoins, en fonction de la façon dont il travaille, mais les besoins peuvent quand même être mutualisés car le matériel de base (trousses, crayons, gommes, cahiers, etc.) est souvent identique. Cette opération est concevable si les listes sont connues en juillet (c'est-à-dire que tous les postes vacants sont pourvus par l'inspection avant la fin de l'année scolaire). La directrice peut communiquer les coordonnées d'une coopérative qui offre des tarifs intéressants.

Q7- Règlement intérieur :

La FCPE souhaite que le premier paragraphe du règlement intérieur mentionne que ce règlement se réfère au Règlement Départemental. Nous précisons à destination des parents que ce règlement est désormais disponible sur le blog de la FCPE.

C'est possible d'autant que le règlement intérieur n'a pas encore été diffusé.

Q8- Blog :

Le Conseil local de la FCPE de l'Isle Jourdain vous informe que son blog est actif. On y retrouve les compositions du bureau et des élus aux Conseils d'école, des articles sur l'actualité de l'école publique, les comptes-rendus des commissions, des AG, des réunions et des Conseils d'école ainsi qu'un certain nombre de références légales. C'est aussi un vecteur de communication pour ceux qui possèdent Internet.

Voici notre adresse : <http://fcpeislejourdain.free.fr/>

II/ QUESTIONS POUR LA MAIRIE:

Q1- Justification des absences :

Des parents d'élèves, médecins de profession, nous ont alerté sur les coûts pour l'Assurance Maladie que représente une consultation chez un médecin (23 à 25 euros) à seule fin d'obtenir un certificat médical pour absence à la demi-pension. Ce certificat est exigé pour la non-facturation du repas non pris.

Une mauvaise nuit, une gastro-entérite, un rhume avec un peu de fièvre incitent la plupart des parents à déscolariser l'enfant un jour ou deux mais pas nécessairement à consulter un médecin. N'y aurait-il pas d'autres dispositions possibles pour que les parents ne payent pas les repas non pris (d'autant qu'avec la nouvelle tarification certains le payent assez cher !) sans pour autant alourdir inutilement les déficits de l'Assurance Maladie solidaires ?

Il n'y a pas possibilité de faire autrement, il est nécessaire de garder un cadre strict pour éviter les abus et les gaspillages d'autant que les repas non pris ne correspondent pas toujours à des cas où les enfants sont malades (par exemple, il arrive que si un enfant est malade, ses frères et soeurs soient retirés de la cantine également).

Bien évidemment, dans le cas du jour de grève, seuls les repas pris seront facturés.

Q2- Informatique :

Pourquoi la Mairie ne veut-elle pas solliciter des dons de matériel informatique auprès des entreprises privées ? Des parents spécialistes en informatique ne considèrent pas comme recevables des problèmes de maintenance ou d'uniformité... puisque le matériel évolue vite, que les achats ne sont pas terminés pour satisfaire les exigences pédagogiques, que les enseignants font parfois appel à des dons de la part des parents voire qu'ils amènent leur propre matériel.

La mairie se renseigne pour savoir s'il est possible d'accepter des dons dans le cadre très strict des marchés publics (problème éventuel de concurrence). Le service informatique n'est constitué que d'une seule personne en maintenance et l'uniformité du parc de matériel est nécessaire pour faciliter l'entretien.

Q3- CLAE :

Nous avons remarqué depuis la nouvelle tarification que le matin une animatrice passe son temps à gérer les inscriptions. Il nous semble dommage qu'une animatrice passe son temps à faire de la gestion plutôt que de l'animation. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un autre système qui permettrait de garder la souplesse de celui-ci ?

Est-ce que le règlement intérieur du CLAE et de la cantine sera revu suite à la nouvelle tarification ?

Non, l'animatrice ne passe pas plus de temps qu'avant pour gérer les inscriptions. D'autres systèmes ont été envisagés mais ils sont extrêmement onéreux.

Q4- Inscription au CLSH par le CLAE :

Nous souhaiterions que le CLAE puisse récupérer les inscriptions au CLSH. Cette question fait partie du périmètre défini par le conseil d'école tel que décrite dans le décret numéro 90 - 788 articles 18 et peut y être inscrit à ce titre. Lors du dernier conseil d'école (année scolaire 2008-09) une solution semblait envisageable pour que l'inscription au centre de loisir puisse se faire via le CLAE. Est-ce que cette solution est aboutie ?

Toujours pas de réponse à cette question (propos déjà tenu en fin d'année dernière) mais la mairie, en la personne de Mme Lombard, promet une « bonne surprise ».

Q5- Sécurité aux abords de l'école

Concernant la sécurité aux abords de l'école nous avons constaté un certain nombre d'améliorations en cours de l'année dernière, amélioration du « dépose minute », bateau au passage piéton, présence d'un agent de la mairie le matin et d'un policier municipal devant le Clos fleuri. Cependant depuis un certain temps nous déplorons l'absence de l'agent municipal et du policier municipal devant ces écoles. Pourquoi ?

Comment est prise en compte la sécurité des écoles dans le cadre du nouveau PDU ?

Pour répondre à cette question Mr Salazar, Policier municipal, est présent: le rôle de la police municipale est axé en priorité sur la circulation et le stationnement. Les policiers municipaux sont donc sollicités par toutes les écoles (maternelle, primaire, collège) et sur les emplacements de bus. Depuis octobre 2009, ils étaient 2 policiers et 1 employé municipal, mais ce dernier est parti récemment : Il intervenait pour la circulation devant les écoles mais il avait peur (les policiers sont mieux équipés pour faire face aux automobilistes). Aujourd'hui, seules des actions ponctuelles sont privilégiées avec présence aux endroits les plus dangereux.

En ce qui concerne le PDU, les directeurs d'école ont été conviés aux réunions publiques. Des relevés ont été réalisés, il s'avère que 70 % des parents venant en voiture habitent à moins de 300 mètres (mais il faut prendre en compte le trajet école/travail). On attend le rapport et une nouvelle réunion.

Q6- Cantine :

L'espace de la salle de restauration n'est pas complètement utilisé, pourquoi ?

Est-il prévu une amélioration de l'acoustique de la salle de cantine ?

L'aménagement actuel permet de faciliter la surveillance et la circulation car la salle est assez vaste et peut contenir 128 enfants. La place restante est prévue pour l'installation, devenue obligatoire, de vestiaires pour le personnel.

Une étude pour apporter des améliorations est en cours.